

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du **28 février 2013 à 20 heures 30.**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : MOREAU Denis (Maire), FREY Lucette (2^{ème} Adjoint), GAY Williams (1^{er} Adjoint), REVERDY Laurent, MAITREJEAN Hubert, JACQUEMARD Fabien, TARBY Alexandra.

Absents excusés : GUIGNAT Isabelle (procuration TARBY), BOSSU Didier (procuration MOREAU), JEANNIN Jean-Philippe (procuration JACQUEMARD).

Absent :

Secrétaire de séance : REVERDY Laurent

Convocation : 19/02/2013

Affichage : 19/02/2013

Votants : 10

- Approbation à l'unanimité du CR du CM du 24/01/2013.
- Modification apportée → Site déchets verts Route de Valempoulière : Horaires ouverture samedi 9h – 18h

ORDRE DU JOUR

M. Reverdy demande de rajouter un point concernant la suppression d'un poste enseignant au SIVOS. Accord du CM.

1°) CARTE COMMUNALE:

Après un exposé sur l'historique et l'impact d'un document d'urbanisme sur la commune conséquence de l'application de la loi Grenelle II, le CM, après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'élaboration d'une carte communale, l'adhésion au groupement de communes, la demande de subvention DETR auprès de l'Etat. Coût estimé : 6 500 € HT.

2°) TRAVAUX ONF:

Lucette FREY donne lecture du compte rendu de la commission élargie des bois.

Le CM accepte à l'unanimité le programme de travaux sylvicoles parcelles 26 et 32 (2 922 €).

La délivrance des coupes parcelles 28, 31, 32, et rappelle l'engagement de l'ACCA à l'entretien des lignes non réalisés à ce jour.

3°) DIVERS:

- Rythmes scolaires : organisation semaine 4,5 jours. Le CM souhaite le report à la rentrée 2014 (1 abstention), la décision relevant du SIVOS.
- Le CM demande le retrait de la suppression d'un poste d'enseignant au SIVOS et le maintien du projet (1 abstention).
- Reconduction du contrat à l'entreprise Melin Frères (tonte), base tarifs 2012.
- Désignation du Maire à la Commission locale d'évaluation des charges transférées CCPHJ.
- Aménagement RD : réunion le 16/03 pour étude de la nouvelle proposition BEREST.
- PASQU'INFO : tirage confié à l'entreprise Plessy (idem tarif 2012 : 205 €).

La séance est levée à 22 H 45

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE PASQUIER pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Le Maire,
Denis MOREAU